

CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

*Numérisation Odile Halbert, 2007,
tous droits de reproduction réservés*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

XV

**PÉTITION ADRESSÉE PAR LES HABITANTS DE LA TRINITÉ DE CLISSON,
A Mgr LE CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES¹.**

A Monseigneur le contrôleur général des finances.
A M. d'Ormesson². 8 février 1771.

Monseigneur,

Supplient humblement le général et bientenants de la paroisse de la Trinité de Clisson, diocèse de Nantes, disant que ladite paroisse auroit été inondée en grande partie, du 25 au 26 novembre dernier, par le débordement des rivières de Sèvre et de Moine, dont le confluent se forme au pied du château de la même ville. Les eaux, ayant monté à vingt-cinq pieds au dessus de leur lit ordinaire, ont causé le dommage dont voici le détail :

1° Près du pont de la ville, dont les parapets sont rasés et les arches en bois détruites, la maison de François Belleroche est détruite jusqu'aux fondements, ses meubles et marchandises emportés. Perte : environ 6 000 livres.

2° La maison de François Clisson est entièrement détruite, meubles et marchandises emportés. Perte : 6 100 livres.

3° Joseph Choanel. Le devant de sa maison, servant de boutique, et le mur du côté du Sr Clisson, ont été rasés ; la majeure partie des meubles et marchandises emportés. Perte : 3 000 livres.

4° Jacques Durand, demeurant dans une maison du Sr Pierre Gogué : boutique rasée, murs voisins écroulés, meubles et marchandises perdus. Sa femme, sa nièce et lui, échappés sur une pièce de charpente, sur laquelle ils restèrent depuis deux heures de nuit jusqu'à quatre du soir ; d'où on les tira, à la faveur d'une cuve liée avec des câbles. Perte : 700 livres.

5° Maurice Dupont : écurie détruite, foin emporté, murs du jardin rasés, terre enlevée. Une maison qu'il affermait, renversée. Perte : 1 550 livres.

6° Pierre Perere : maison emportée par la moitié, dans toute sa longueur ; le reste fracassé ; charpentes, portes, cloisons, fenêtres perdues. Perte : 1 000 li-

¹ Pièce tirée du fonds de l'Intendance de Bretagne. Par endroits, nous en abrégeons un peu le texte.

² Peut-être Louis-François Le Peyre d'Ormesson d'Amboise (1718-1789) qui fut premier président au parlement de Paris, en 1788.

vres.

7° Joseph Dupont, fermier du S^r Perere : meubles et effets emportés. Perte : 200 livres.

8° Honoré Gendron : murs du devant de sa maison crevassés, appentif détruit, marchandises et meubles perdus. Perte 1.200 livres.

9° Jacques Aubron : un pan de sa maison détruit ; marchandises, et grains emportés ; une autre maison entièrement détruite. Perte : 2 200 livres.

10° Marie Gendron, veuve Judex : sa maison détruite, une partie de ses meubles et marchandises emportée; une autre maison, rue des Cordeliers, presque rasée. Perte : 5 600 livres.

11° Jean-Baptiste Aubron : trois murs, une terrée³, et deux appentifs en charpente, détruits. Perte : 150 livres.

12° Gabriel Alphonse : deux maisons rasées. Une troisième, tenue en ferme, dégradée et surplombée, a dû être étayée. Perte : 5 200 livres.

13° François Terrien : devant de sa maison détruit, le reste dégradé et surplombé ; meubles et outils perdus. Perte : 600 livres.

14° François Dutemple : maison endommagée, foin perdu. Perte : 250 livres.

15° Maître Jean-Baptiste Bureau, avocat en parlement : un mur de sa maison, une terrée, détruits ; planchers écroulés, mur fendu et surplombé, portail de sa cour renversé ; effets perdus et endommagés. Le surplus de sa maison est tellement ruineux qu'il l'a quittée ; les murs de son jardin sont renversés, et la meilleure terre entraînée. Perte : 4 000 livres.

16° Gabriel Joffrineau : deux maisons rasées. Perte : 3 000 livres.

17° Maître Jacques-Louis Cornu des Guignardières, ancien sénéchal de Clisson : une partie de sa maison, affermée à Joseph Garros, totalement ruinée ; l'autre partie qu'il occupe, consistant en salle, sallon, chambre haute, grenier couvert en ardoises, escalier en pierre de taille, très endommagée. Le noyau de l'escalier, les palatres des fenêtres sont rompus et soutenus par des étais ; les murs lézardés et percés à jour ; les écuries, fanneries, bûcherier, cellier, chambre haute, partie des murs de clôture, totalement renversés; la moitié de la charpente emportée ; les foins, pailles, équipages de chevaux, bois à brûler, charpente neuve, menuiserie, linges, meubles, livres et autres effets, perdus. Lui-même a couru risque de périr, n'ayant échappé qu'à la faveur des couvertures des maisons voisines, sur lesquelles il a passé en pleine nuit, à l'aide des échelles qu'on lui a approchées pour descendre, étant dans l'eau jusqu'à la ceinture. Perte : 7 500 livres.

18° Pierre Milet : murs de sa maison écroulés ou très surplombés ; meubles et denrées perdus. Perte : 500 livres.

19° Maître Alexandre-Augustin Favereau, alloué de Clisson⁴ (1) : murs de der-

³ Probablement pour terrasse.

⁴ M. Favereau devint maire de Maisdon et président du comité royaliste de cette paroisse. Il suivit l'armée royale, fut pris à Ancenis, conduit à Nantes, condamné à mort par le tribunal

rière sa maison, et écurie, renversés. Perte : 1 200 livres.

20° Pierre Gallanger : denrées perdues dans la maison du Sr Favereau, qu'il tient à ferme. Perte : 100 livres.

21° Maitre Zacharie Gilbert de Pontchâteau : le principal pignon de sa maison, lézardé ; son écurie en partie écroulée, murs du jardin renversés ; bois de chauffage et de charpente, bleds, foins, avoine, meubles, livres et effets, perdus. L'eau a monté de cinq pieds dans les plus élevés de ses appartements. Perte : 2 000 livres.

22° Jean-Baptiste Monnier : murs de sa maison renversés ou ébranlés, effets gâtés. Perte : 400 livres.

23° Catherine Chartier : maison hors d'état de servir, à demi écroulée, et le surplus lézardé. Perte : 2 000 livres.

24° Marie Thomas : murs de sa chambre dégradés ; linge perdu. Perte : 150 livres.

25° Jean Thomas : murs de sa chambre surplombés et à refaire ; meubles gâtés. Perte : 300 livres.

26° Thérèse Belleroche : murs et planchers de sa maison surplombés et ébranlés ; murs du jardin rasés, terre emportée, bled et effets gâtés. Obligée de loger ailleurs. Perte : 500 livres.

27° Bernard Lormière : murs surplombés, terrée démolie, planchers écroulés, jardin ruiné. Perte : 400 livres.

28° Les Révérends Pères Cordeliers, seulement pour mémoire : murs du jardin et du bûcher rasés ; terre emportée; intérieur du réfectoire et du petit cloître, dégradés.

29° Jeanne Guérin : écurie rasée. Perte : 200 livres.

30° François Beliard : denrées perdues pour 220 livres.

31° Jean Ménard et sa mère : mur de leur tannerie tombé ; autres murs surplombés ; effets et marchandises perdus ; un moulin à tan et un appentif, endommagés. Perte : 476 livres.

32° Pierre Meche : la boutique qu'il tient à ferme de Mr Mocquard, médecin, ouverte, les panneaux emportés, ainsi que les cloisons, marchandises et meubles. Perte : 300 livres. Perte de M. Mocquard : 300 livres.

33° Jeanne Chauvière, veuve Belorde : maison dégradée, portes et fenêtres enlevées ; mur d'un pressoir surplombé ; voûte d'un portail tombée ; écurie ruinée, appentif à bois écroulé ; effets et meubles gâtés. Perte : 1 000 livres.

34° Claude-Pierre Grassal, chirurgien : plancher d'une maison enfoncé, meubles et effets gâtés. Perte : 1 200 livres.

35° François Paviot, maison dégradée, marchandises gâtées. Perte: 150 livres.

36° Mathurine Brevet, veuve Caillaud : maison ruinée, meubles et marchan-

dises emportés. Perte : 850 livres.

37° Marie Favereau, veuve Dugast : murs de maison, pressoir, boulangerie, écurie, fannerie, détruits ou ruinés ; futailles, meubles et effets, emportés ou gâtés. Perte : 1 800 livres.

38° Pierre Guillet : maison ruinée. Perte : 500 livres.

39° Louis Blottain a perdu ses effets, dans la maison cédée audit Guillet. Perte : 100 livres.

Le désastre cy-dessus articulé a obligé ceux dont les maisons ont été rasées, savoir Belleroche, François Clisson, Joseph Choanel, Jacques Durand et Poingeard, son gendre, à quitter la paroisse.

Le Minage, appartenant à M^{gr} le prince de Soubise, seigneur de Clisson, a été détruit ; le four à ban, très endommagé.

D'après l'exposé sincère et véridique des pertes que les habitants de la Trinité de Clisson ont souffertes, il ne leur reste plus d'autre asile que de recourir à votre humanité, afin qu'il vous plaise, ce considéré, Monseigneur, les décharger des impositions royales qu'il n'est plus possible d'avoir sur des tas de pierres et de masures, qui ne sont que de trop visibles témoins de la désolation qu'a éprouvée cette paroisse infortunée. Les suppliants ne cesseront d'offrir leurs voeux au Ciel pour votre conservation.

Ainsi signé : J. L. Desguignardières-Cornu, séneschal ; Mocquard, J. B. Bureau, Belleroche, Alphonse, M. Dupont, F. Clisson, Gilbert de Pontchâteau, G. C. P. Grassal, Marie Jandron veuve Judex, J. Monnier.

Je certifie que les faits énoncés dans la requête cy-dessus, sont conformes à la vérité ; en foi de quoi j'ai mis ici ma signature, à Clisson, ce 8 février 1771. Signé : Richart, recteur de la Trinité.

Nous subdélégué de l'Intendance de Bretagne au département de Clisson et y demeurant, certifions que les dégradations énoncées dans la requête cy-dessus, sont véritables, pour être à notre connaissance; et qu'en outre plusieurs des piliers des ponts sont fort endommagés, que le logement du Minage des grains a été entièrement rasé, ainsi que celui du fournil du four à ban ; que les murs des moulins à seigle ont été détruits jusqu'au moulage des moulins, et la couverture emportée. A Clisson, ce 8 février 1771.

Signé : Bureau de la Robinière.

Rapport de M. de Bruc de Montplaisir, commissaire des Etats de Bretagne⁵

15 avril 1771.

L'an mil sept cent soixante onze, le 15^e avril, en conséquence de la lettre de MM. nos députés de l'évêché de Rennes, du 12 mars dernier, à laquelle est jointe celle de MM. nos députés en cour, écrite de Paris, le 13 dudit mois, copie de l'arti-

⁵ Archives de l'Intendance de Bretagne

cle 58 des charges de MM. les députés en cour, la délibération des Etats du 13 décembre 1770, aussi copie de la lettre de M. Dagay, du 5 mars 1771 ; Nous, commissaire des Etats, député et nommé par MM. nos co-députés dans ledit évéché, pour l'examen des faits portés dans la requête du 8 février dernier, nous sommes transporté dans la ville de Clisson où, étant arrivé, nous avons vu plusieurs de MM. les gentilshommes, principaux bourgeois et habitants, lesquels nous avons engagés à nous accompagner dans l'examen que nous avions à faire des désastres causés par le débordement des rivières de Sèvre et de Moine ; à quoi ces MM^{rs} ayant accédé, nous nous sommes rendus de compagnie dans la paroisse de la Trinité, où nous avons vu avec douleur le spectacle le plus effrayant de la ruine et de la désolation. Nous avons parcouru les différents emplacements, et nous avons trouvé plus de trente-cinq maisons totalement renversées, et dix-sept dont les murs sont ouverts de toutes parts, et hors d'état d'être habitées ; ce qui nous a convaincu que non seulement les pertes portées dans ladite requête étaient vroyes, mais qu'elles n'étaient pas même estimées dans toute leur étenue.

La comparaison que nous avons faite des pertes des complaignans avec l'estimation qu'ils y ont portée, ne nous a point paru juste, puisque, outre les meubles, effets et marchandises qu'ils ont perdus, il se trouve 52 maisons totalement ruinées, et dont la réédification doit au moins coûter plus de 120 000 livres.

Les RR. PP. Cordeliers n'ont donné aucune fixation à la ruine et à la dégradation de leur maison. Nous avons cru devoir en donner une, et après l'examen le plus exact, nous avons pensé qu'ils ne pouvaient rétablir leur couvent à moins de 3 000 livres.

Nous avons ensuite demandé que les rôles des fouages, de la capitation, des deux vingtièmes et deux sols provenant du dixième, nous fussent présentés, ce qui ayant été fait, nous avons trouvé que les taxes que devaient payer les suppliants dénommés dans ladite requête du 8 février, se montent en totalité à la somme de 438 1. 15 sols, savoir :

Pour les fouages	110 L 17 S
Pour la capitation	246 L. 11 S
Pour les deux vingtièmes et deux sols provenant du dixième	81 L. 7 S 438 L 15 S

Nous avons encore remarqué que grand nombre d'habitans de cette paroisse, accablés de leurs malheurs, et peu instruits des moyens de les réparer, ont gardé un morne silence. Nous avons cru devoir les encourager à recourir aux bontés de Sa Majesté, et à se servir des mêmes moyens employés par ceux de la requête du 8 février dernier.

Arrêté à Clisson, lesdits jour et an que dessus.

Signé : De Bruc de Montplaisir.